

Nombre de Conseillers		
Votants	En exercice	Présents
25	29	23
Date de convocation : le 10 février 2026		
Date d'affichage : le 10 février 2026		

**Séance du seize février
deux mille vingt six
à vingt heures trente**

DELIBERATION

N° 2026.14

**CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE
MAGNY LE HONGRE**

Le 16 février 2026, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 10 février 2026 s'est réuni salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Véronique FLAMENT-BJARSTAL, Maire de Magny le Hongre.

Présents : Mesdames BRISSARD, CHAAR, DELON, FLAMENT-BJARSTAL, FLEURIEL, HENRY, LAMAIRE, MOVAHEDI, PEREZ-LOPEZ, RENUCCI, RESTA, STEPHAN.

Messieurs CHOUKROUN, CURUTCHET, GIANNETTI, GUERIN, JACOB, MASSON, PORTES, ROBERT, ROYER, SCHILLINGER, SETHIAN.

Absents excusés : Madame DENOYELLE ayant donné pouvoir à Madame LAMAIRE
Madame POSE ayant donné pouvoir à Monsieur SCHILLINGER
Madame BELLINI
Monsieur MENIGOZ
Monsieur BOUJEMAÏ
Monsieur ROMERO

Secrétaire de séance : François CURUTCHET

Objet :

Création de poste – adjoint administratif principal de 1ère classe

VU le Code Général de la Fonction Publique,

VU les titres I^{er} et II du Livre I^{er} du Code Général de la Fonction Publique,

VU les articles L313-1 et L313-4 du Code Général de la Fonction Publique,

VU le décret n°2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjointes Administratifs,

VU le tableau des effectifs,

CONSIDERANT qu'un agent qui avait été placé en disponibilité pour convenances personnelles a fait valoir son droit à réintégrer les services municipaux à compter du 1^{er} avril 2026

CONSIDERANT que pour réintégrer cet agent après sa disponibilité pour convenances personnelles, il convient de créer un poste d'Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} classe,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité

Article 1 :

AUTORISE le Maire à créer :

- Un poste d'Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à compter du 1^{er} avril 2026

Grade	Ancien effectif	Modification	Nouvel Effectif
FILIERE ADMINISTRATIVE			
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	15	+ 1	16

Article 2 :

DECIDE d'imputer les dépenses correspondantes au Budget de 2026.

Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- 📁 Monsieur le Sous-préfet de Torcy,
- 📁 Madame le Receveur du Trésor Public
- 📁 Remis aux archives communales.



Véronique FLAMENT-BJÄRSTÅL

Maire de Magny Le Hongre

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun, 43 rue du Général-de-Gaulle, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur.

Le tribunal administratif peut être aussi saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible sur le site Internet www.telerecours.fr.